



Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet d'usine de fabrication d'ammoniac vert sur le territoire de la
ville de Baie-Comeau par Hy2gen Courant Inc.

3211-14-048

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

29 mai 2025

LE PROJET

Ce projet consiste à construire et à exploiter une usine ayant la capacité de produire 230 000 tonnes d'ammoniac anhydride vert par année, qui sera utilisé localement par une usine de fabrication de nitrate d'ammonium. Le projet sera situé dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier de la ville de Baie-Comeau, en bordure de la route 389, sur un empiètement au sol estimé à 31,05 ha. L'ammoniac vert sera produit à partir de la réaction catalytique de l'hydrogène (H₂) vert et de l'azote (N). L'hydrogène requis pour le procédé sera obtenu par hydolyse d'eau brute provenant du réseau de la municipalité de Baie-Comeau, lui-même s'alimentant au Lac Lachasse. L'azote requis sera obtenu à partir d'une unité de séparation des gaz de l'air. L'initiateur a obtenu d'Hydro-Québec un bloc d'électricité de 307 MW, notamment pour alimenter des électrolyseurs de 260 MW.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 16 avril 2025 et s'est terminée le 16 mai 2025. Au cours de cette période, deux commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 8 avril 2025, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations

exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉIE)

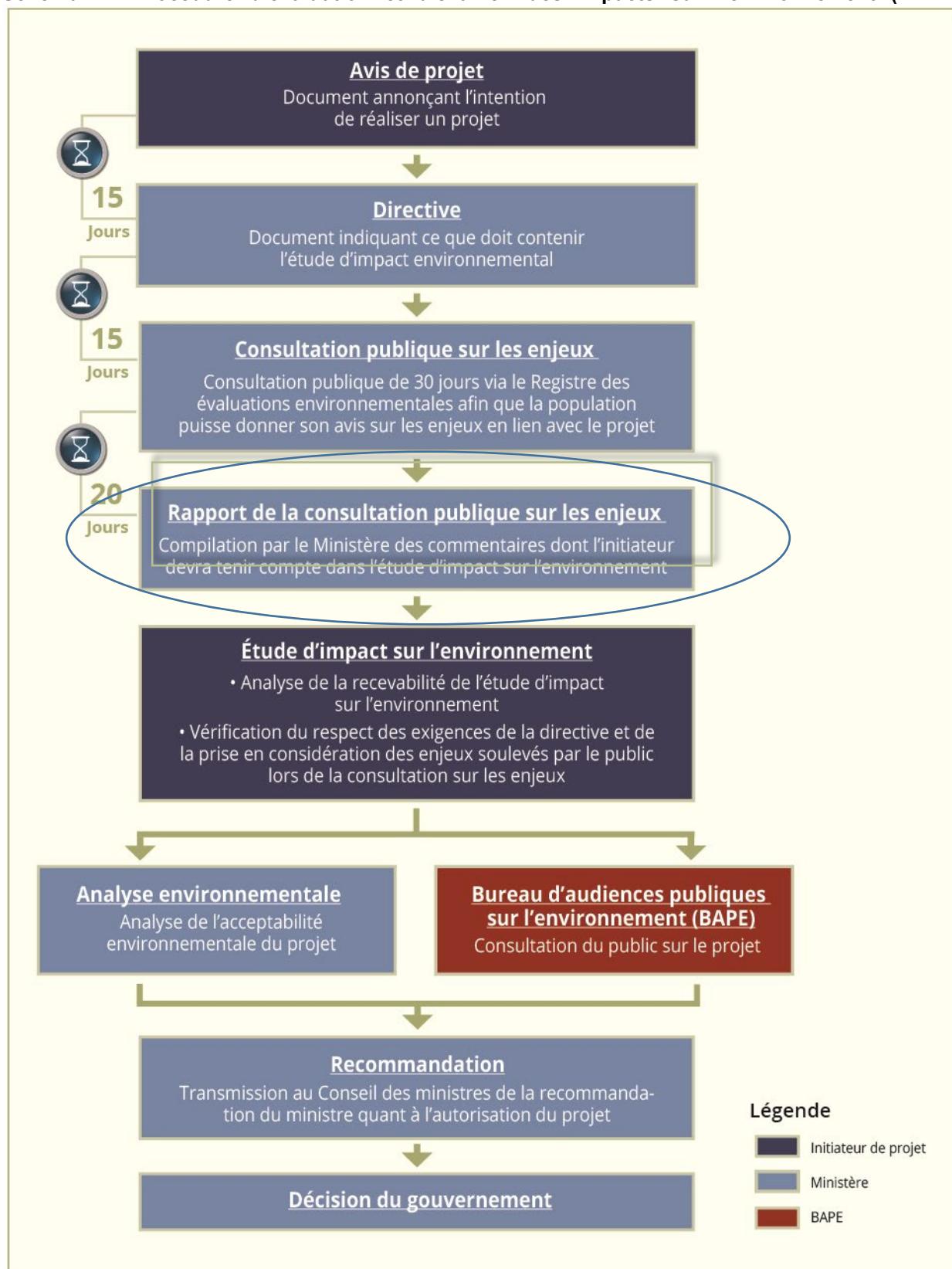


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pénurie de main-d'œuvre et risques du modèle « Fly-in fly-out » • Pression supplémentaire sur la pénurie de logements • Développement de l'expertise locale • Prise en compte de toutes les parties prenantes lors du processus d'information
Justification du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Repose sur un projet réalisé par un tiers en vue d'approvisionner des compagnies minières du Nord du Québec • Attribution d'un bloc d'énergie important dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques au Québec
La viabilité économique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé de production et compétitivité de l'ammoniac produit • Marchés : exportation du produit dans l'Ouest du Canada, en Ontario ou à l'étranger • Ralentissement de la demande mondiale pour l'hydrogène vert
La lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation importante d'électricité • Faible efficacité énergétique du procédé • Utilisation de l'électricité à des fins de production d'ammonium plutôt que de décarbonation
La réduction des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du transport routier et de la combustion de combustibles fossiles pour le transport
Le risque d'accident technologique et risque de déversement	<ul style="list-style-type: none"> • Risques associés à l'entreposage d'un produit dangereux au port de Baie-Comeau • Risques associés au transport (routier, maritime) du produit

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville/Municipalité /Communauté	Enjeux	Préoccupations	Référence
Citoyen		Baie-Comeau	<p>Plusieurs raisons font que ce projet ne tient pas la route. On va juste gaspiller (on a déjà commencé) de l'argent public pour un projet qui va couler. Le momentum mondial de l'hydrogène s'écroule. L'avantage comparatif de HY2Gen est insuffisant et tient sur trop peu. Le prix du nitrate d'ammonium qu'il veulent produire ne sera pas compétitif et ils auront de la misère à gagner des parts de marché. Au départ, ils voudront exporter leur produit dans l'Ouest du Canada (ce sont eux-mêmes qui me l'ont dit de vive voix) et en Ontario... C'est donc absurde qu'ils produisent ici à Baie-Comeau. Ensuite, ils pensent que comme par magie, les mines du Nord du Québec seront super contentes de payer un peu plus cher pour se vanter d'être plus vert. Mon oeil. Aucune mesure du gouvernement n'est à l'horizon pour encourager cela.</p>	<p>Si le projet abouti, le transport du nitrate d'ammonium par voie maritime pose trop d'enjeux environnementaux et de sécurité et il y a des éléments qui laissent croire qu'ils voudraient utiliser le port de Baie-Comeau pour exporter ce produit. Je suis contre. Si le projet abouti, on utilise l'électricité du Québec extrêmement mal. Au lieu de décarboner notre économie, on va prendre de l'électricité pour produire une quantité de nitrate d'ammonium (à un % de perte d'énergie incroyablement élevé) bien trop supérieure à ce qu'on a réellement besoin (si on se fie aux chiffres avancés par HY2Gen) et le privé va exporter les surplus et s'enrichir avec l'électricité qui est sensé servir la transition. Et on va continuer à brûler du carburant fossile pour transporter ça à Fermont et les environs... Complètement absurde.</p>	Comment bien dépenser les fonds public 101.

Auteur	Organisation	Ville/Municipalité /Communauté	Enjeux	Préoccupations	Référence
Organisation	Mères au front Baie-Comeau	Baie-Comeau	<p>Ce projet présente plusieurs défis qui remettent en question sa viabilité. Une des inquiétudes est le gaspillage de fonds publics, car les chances de succès semblent limitées. À l'échelle mondiale, l'intérêt pour l'hydrogène connaît un ralentissement, ce qui fragilise encore davantage la pertinence de cette initiative. De plus, le prix du nitrate d'ammonium qu'Hy2Gen envisage de produire risque de ne pas être compétitif, ce qui pourrait compliquer leur accès au marché. D'un point de vue logique, ce projet vise à approvisionner en explosifs les mines du Nord du Québec, existantes et à venir, et s'inscrit principalement dans une logique d'exploitation des ressources (ce qui ne fait pas de sens, en 2025 avec les changements climatiques). Sa mise en œuvre nécessiterait une consommation énergétique importante, ce qui va engendrer l'exploitation de nouvelles rivières, pour accroître la production d'électricité. Le projet va être gigantesquement énergivore. Le lieu d'utilisation du nitrate d'ammonium sera à plus de 560km (de Baie-Comeau à Fermont), ce qui va générer de nombreux GES pour le transport. Également, si ce produit est transféré par le port de Baie-Comeau, le stockage et transfert de ce produit dangereux est inquiétant.</p>	<p>Il est essentiel que les citoyens aient l'opportunité de s'informer davantage et de poser des questions sur ce projet, c'est une démarche qui mérite d'être encouragée. Si Hy2Gen semble faire des efforts pour discuter avec certaines personnes ou organisation stratégique, ce n'est pas le cas avec la ville de Baie-Comeau, qui accueille la compagnie à bras ouverts, n'aborde aucunement les angles morts et enjeux liés au projet et à l'inverse, critique les citoyens qui se posent des questions sur le projet. Ainsi, le manque d'accès à des points de vue nuancés (entre-autre dû à la faible présence d'organismes et chercheurs qui travailleraient sur le sujet ici dans notre région) fait que les citoyens se retrouvent laissé à eux même, face à un projet d'une si grosse ampleur. De nombreux enjeux demeurent et nécessitent une réflexion approfondie. Parmi eux, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, comment réussir la construction de l'usine et l'acquisition d'expertise ? De plus, ces employés devront être logé : ce qui manque cruellement dans la région. Le modèle fly-in fly-out n'est pas non plus souhaitable et cause des dommages graves sur la communauté (plus de pression sur les logements, donc moins d'opportunité et entre autres une augmentation de la violence faite aux femmes).</p>	Organisation

